

Conférence de presse du 26 octobre 2021 «Baromètre Conditions de travail 2021»

Éliminer les facteurs de stress – augmenter la qualité du travail

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, réalise depuis 2015 le « Baromètre Conditions de travail ». Il donne un aperçu de l'évolution du marché du travail du point de vue des salarié-e-s. La deuxième édition depuis le début de la pandémie montre des évaluations globalement plus positives. La bonne situation économique se répercute manifestement sur les salarié-e-s. La bonne marche des affaires apporte plus de travail mais aussi plus de stress pour de nombreux salarié-e-s. Le niveau de stress n'a jamais été aussi élevé que cette année depuis 2015. Pour Travail.Suisse, les salarié-e-s doivent participer à la reprise avec des salaires plus élevés, la conciliation doit être améliorée pendant la législature en cours et le stress doit être combattu à plusieurs niveaux.

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse

Le Conseil fédéral continue de recommander des tests répétés sur les lieux de travail pour éradiquer le coronavirus. Sur la base du Baromètre Conditions de travail, Travail.Suisse, en collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise, teste également le marché du travail suisse de manière répétée, chaque année, pour la septième fois. Il ne s'agit pas de rechercher un virus, mais de connaître les appréciations et les évaluations que font les salarié-e-s sur la qualité de leur travail dans les trois dimensions que sont la motivation, la sécurité et la santé. Un échantillon représentatif de salariés suisses est interrogé. La septième édition du baromètre prend aussi en compte les expériences de la pandémie. Avec les mesures drastiques prises par le Conseil fédéral pour lutter contre la crise du coronavirus, des branches économiques ont été mises à l'arrêt, des règlements sanitaires ont été imposés et la vie publique a été sévèrement restreinte, de sorte que pour de nombreux salarié-e-s, le travail a pris une place encore plus dominante dans leur vie.

Bilan positif grâce à la reprise économique – hausse des salaires justifiée

Le dernier Baromètre Conditions de travail montre que, cette année, les conditions de travail sont légèrement mieux évaluées par les personnes interrogées dans le contexte de la pandémie. Les efforts faits pour endiguer la crise ainsi que l'amélioration de la protection de la santé ont un effet positif tout comme la prolongation du chômage partiel et les aides pour sécuriser les revenus. Contrairement à ce que l'on craignait, l'économie suisse a très bien supporté la crise et les affaires marchent très bien dans de nombreuses entreprises. La reprise économique a certainement un effet positif sur le ressenti des travailleurs et travailleuses et fait passer au second plan la crainte de perdre son emploi. Cependant, la meilleure évaluation des conditions de travail est principalement due à l'évaluation des hommes ; les femmes évaluent moins bien les conditions de travail dans la dernière enquête. Si les hommes peuvent être considérés comme les gagnants de la pandémie, les femmes font partie des perdants. Pour Travail.Suisse, les salaires sont un facteur essentiel pour récompenser les salarié-e-s de leurs grands efforts pendant la pandémie et pour qu'ils puissent participer à la reprise économique. Il faut augmenter sensiblement les salaires, en particulier dans les professions dites féminines – et qui sont fondamentales pour faire tourner le système. Les réponses des travailleurs et travailleuses montrent clairement que beaucoup s'attendent à une forte augmentation de la charge de travail «dans un avenir proche».

Combattre le stress – promouvoir la santé psychosociale

La valeur négative absolue du Baromètre de cette année est le stress : 44,1 % des salarié-e-s déclarent être «souvent» ou «très souvent» stressés par leur travail. Jamais le stress n'a été aussi répandu dans le monde du travail. Le stress mental est également perçu comme un fardeau. Le stress survient lorsque la quantité de travail est trop importante. C'est là que la reprise économique se fait sentir – au détriment de la santé des salarié-e-s. Une charge de travail toujours plus importante, des heures supplémentaires, des pauses plus courtes ou inexistantes, la pression du temps et l'intensification du travail caractérisant le quotidien professionnel de nombreuses personnes, ont un effet négatif sur la santé psychosociale et conduisent à l'épuisement professionnel. Le confinement et l'incertitude entourant la pandémie ont provoqué un stress supplémentaire chez les salarié-e-s au cours de l'année écoulée. Si l'on espère que la situation de la pandémie se normalisera bientôt, la charge de travail continuera d'augmenter. Les employeurs doivent être plus attentifs à ce fait et réduire l'intensité du travail afin que la santé de leurs employé-e-s n'en souffre pas. Les assurances sociales devraient avoir la possibilité d'exercer un recours contre les employeurs qui n'ont pas rempli leur devoir de diligence en cas de maladies causées par une charge de travail excessive. Une étude de la Fondation Promotion Santé Suisse montre que si les entreprises mettent en œuvre des mesures de santé, elles ne font pratiquement rien pour lutter contre le stress et la charge mentale. Pour Travail.Suisse, le stress a atteint des niveaux inquiétants. Par conséquent, une conception plus humaine du travail est nécessaire. La protection contre les risques psychosociaux doit être étendue (stress, épuisement, monotonie). Travail.Suisse appelle le Seco et la Suva à lancer une campagne de prévention du stress et des mesures de promotion de la santé psychosociale.

Permettre la conciliation avec l'accueil extrafamilial et scolaire des enfants

L'accent mis cette année par le Baromètre sur l'égalité des sexes et les aspects liés à la conciliation met en évidence ce que Travail.Suisse ne cesse de répéter : il est toujours plus difficile pour les salarié-e-s de concilier vie professionnelle et vie privée, comme la famille, la formation continue, les loisirs et le travail de milice, en particulier pour les femmes. D'une part, le travail prend beaucoup d'énergie qui n'est pas disponible pour d'autres activités. Les attentes des employeurs, qui souhaitent que les salarié-e-s travaillent de manière flexible et se rendent disponibles pour du travail supplémentaire, entraînent des problèmes de conciliation (et constituent une menace pour le système de milice). D'autre part, il manque une offre d'accueil extrafamilial et scolaire facilement disponible et abordable. Travail.Suisse plaide donc pour que la Confédération, les cantons et les communes offrent des places de bonne qualité, suffisantes et abordables dans les crèches et les écoles à horaire continu. L'initiative parlementaire correspondante, qui est actuellement examinée par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, constitue un autre pas important dans cette direction. Travail.Suisse demande la création d'une offre de service public dans toutes les communes. Chaque enfant devrait avoir le droit de disposer d'une crèche dans un rayon de 30 minutes de son lieu de résidence au moins deux jours par semaine. Cela permettrait aux deux parents d'être actifs sur le marché du travail, ce qui favorise l'égalité, et contribue en même temps à mieux utiliser le potentiel de main-d'œuvre – une nécessité absolue au vu de l'évolution démographique.

Le télétravail a besoin de nouvelles règles dans la loi sur le travail

Pendant la pandémie, environ la moitié des salarié-e-s ont dû travailler régulièrement à domicile, comme le montre le baromètre. Par rapport à l'année dernière, les avantages du télétravail se confirment. Cependant, les salarié-e-s perçoivent les inconvénients du télétravail après une longue période – le manque de contacts sociaux, par exemple – de manière plus négative que l'année dernière. Travail.Suisse exige de nouvelles règles pour le télétravail et se prononce pour modifier la loi sur le travail à cette fin. Il faut en particulier fixer dans la loi la responsabilité des employeurs pour les coûts de mise en œuvre du télétravail, le droit des salarié-e-s à la déconnexion et la limitation du télétravail à la moitié du taux d'occupation. Le baromètre Conditions de travail montre que le lieu de travail est un lieu social et pas seulement un lieu où l'on exécute des tâches.